



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

gynécologues-obstétriciens

Question écrite n° 54463

Texte de la question

M. André Gerin attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le nombre insuffisant de gynécologues-obstétriciens. Cette profession de santé est astreignante car elle implique de nombreuses interventions de jour comme de nuit. Ces astreintes n'ont pas les contreparties financières correspondantes. De plus, la désaffection des étudiants pour cette filière accroît la pénibilité pour les médecins qui exercent. Ainsi, les repos compensateurs de sécurité prévus par la directive européenne de 1993, ne peuvent être appliqués, ni dans le public, ni dans le privé. La création d'une filière gynécologie médicale et obstétrique est une bonne chose. Il faut néanmoins prévoir dans les deux branches, le nombre suffisant d'étudiants à former pour combler rapidement les besoins en spécialistes. Le syndicat national des gynécologues et obstétriciens de France a déjà eu l'occasion de présenter les revendications, non seulement sur le problème de la démographie de cette profession, mais aussi pour l'amélioration des conditions d'exercice professionnel. Il lui demande quelle disposition entend prendre le Gouvernement pour tenir compte de la réalité et répondre aux besoins de santé publique en ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. André Gerin](#)

Circonscription : Rhône (14^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54463

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 novembre 2000, page 6693